

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Chantal Lemieux, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 février 2022, à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

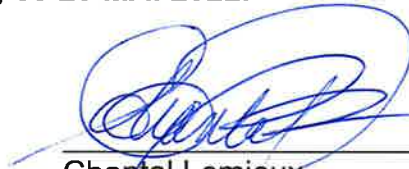
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE PLUVIALE SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE L'AVENUE DES MAÎTRES ET LA 56^E AVENUE POUR UNE DÉPENSE DE 5 743 585 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 743 585 \$ - RÈGLEMENT NUMÉRO 740-1

Ledit règlement numéro 740-1 a été approuvé le 11 mai 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un emprunt de 4 897 386 \$.

Une copie de ce règlement a été mise à la disposition du public et est accessible, pour consultation, sur le site web de la Municipalité de Saint-Zotique.

Le règlement numéro 740-1 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 26 MAI 2022.



Chantal Lemieux,
secrétaire-trésorière
et directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Lemieux, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 740-1 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site web de la Municipalité, en date du 26 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 mai 2022.



Chantal Lemieux,
secrétaire-trésorière
et directrice générale par intérim